

l'inf' Oh

www.omhgrandnancy.fr

Edito



Après plus d'une année à la direction de cette belle institution centenaire, je tenais à saluer **l'engagement de chacune et chacun des collaborateurs de l'Office** et vous remercier, vous, les clients-locataires, pour votre confiance renouvelée chaque jour.

De nombreux projets se poursuivent, nous essayons régulièrement de vous tenir informés de leurs avancées. **L'Office évolue, les pratiques se modernisent, la digitalisation se poursuit** sereinement, les projets de réhabilitation thermique suivent leur marche.

Le très ambitieux **NPNRU du Plateau de Haye** entre dans sa phase opérationnelle avec l'objectif des premiers coups de pelle pour la démolition avant la fin de l'année et la livraison des premiers logements réhabilités fin 2023.

Je ne reviendrai pas sur le contexte sociétal complexe, la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la flambée des prix des matières premières, de l'énergie et des matériaux, l'été caniculaire, la persistance du Covid, ...

Conscient de ce monde incertain en mouvement perpétuel, **nous serons toujours à vos côtés** pour vous offrir un logement de qualité avec des **loyers abordables et un haut niveau de services**.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances et un bel été.

Changements d'horaires des Espaces Accueil Clients

À compter du **5 septembre**, les horaires d'ouverture pour l'accueil du public vont changer. Le siège (32 rue Saint-Léon) et l'agence Imm'Oh (26 rue Saint-Léon) accueilleront les clients de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**.

Nos Espaces Accueil Clients restent ouverts toutes les grandes vacances !

Signature des marchés NPNRU



Top départ opérationnel, le 6 juillet, aux Espaces du Belvéd'AIR. Ce moment a marqué le lancement des nouveaux projets qu'engage l'OMh du Grand Nancy dans l'ambitieux Nouveau Programme de Rénovation Urbaine sur le Plateau de Haye. 12 entreprises sont retenues dans le cadre des 18 lots sur les marchés (désamiantage, démolition, gros œuvre...).

La démolition partielle et la réhabilitation vont être entreprises sur les deux barres emblématiques, le « Cèdre Bleu » et le « Tilleul Argente ».

En présence de **Mathieu KLEIN**, Président de l'OMh, **d'Alban VIBRAC**, Président de la Fédération du BTP 54, **d'Alexandre CHEMETOFF**, Architecte Urbaniste et Maître d'œuvre sur ce projet, **Jérôme DAL BORGIO**, Directeur Général de l'OMh a signé avec chacune des entreprises retenues les ouvertures de chantier. Ce chantier d'envergure intègre une partie de réemploi des matériaux. Une Maison du Réemploi sera créée, elle aura en charge la dépose de fenêtres, robinetteries, baignoires... qui seront nettoyées, remises en état et réutilisées dans les projets de réhabilitation et de constructions neuves.



Au final les 1069 logements inscrits dans la convention ANRU, pour un budget d'investissement global de près de 160 M€ sur une période de 9 ans, contribueront fortement à redonner de **l'attractivité et de la mixité** sur le secteur du Plateau de Haye.



Élection des représentants des locataires

QUEL EST LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DE LOCATAIRES ?

Ils représentent les locataires pour s'exprimer notamment sur :

- Les grandes décisions de l'OMh du Grand Nancy : gestion et vote du budget, politique générale de l'organisme, etc.
- Les évolutions de loyers.
- Les programmes de réhabilitation et d'entretien du patrimoine.
- Les programmes de constructions neuves.
- Les attributions de logements au sein des Commissions d'Attributions des Logements et de l'Évaluation des Logements (CALEOL).

Ils sont élus pour 4 ans au Conseil d'Administration et détiennent les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que tous les autres administrateurs.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT QUE JE VOTE ?

Parce que les représentants des locataires sont aussi des locataires : ils défendent vos intérêts, ont un vrai pouvoir de décision et prennent position sur les arbitrages importants qui vous concernent directement.

EST-CE QUE JE PEUX VOTER ?

Oui si vous avez un bail de location depuis au moins 6 semaines avant la date des élections.

NOUS SOMMES PLUSIEURS DANS LE LOGEMENT, EST CE QUE NOUS POUVONS TOUS VOTER ?

Non, un seul vote par logement est autorisé.

COMMENT SE PASSE LE VOTE ?

Le vote se fait par correspondance : vous collez l'étiquette de la liste choisie sur la carte T qui sera jointe et vous la postez / ou par vote électronique.

QUELLES SONT LES DATES IMPORTANTES À RETENIR POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES ?

- **30 jours avant les élections** : votre bailleur vous communique les listes de candidats et les modalités de vote.
- **2 semaines avant les élections** : le vote par correspondance ou électronique se fait donc du 7 au 23 novembre 2022.
- **Le dépouillement des votes aura lieu le 24 novembre 2022.**
- **Après le vote** : les résultats seront affichés dans les entrées des immeubles et disponibles sur le site internet.

Ambiance festive ce mercredi 13 juillet au quartier d'Haussonville !



La fête de quartier a battu son plein... Grâce à de nombreuses animations proposées par le **Conseil Citoyen d'Haussonville**

en partenariat avec les structures et les associations du quartier (sculpture de ballons, ateliers d'arts du cirque, chamboule-tout, pêche à la ligne, tournoi de foot, pétanque, ateliers de réparation de vélo, jeux d'échecs, initiation au foot américain et aux arts martiaux, jeux de sensibilisation aux dangers d'Internet...).

Tout cela s'est déroulé au square de la 9^e DIC pour la joie des enfants et des plus grands.



ÉVOLUTION DES CHARGES ÉNERGÉTIQUES

Un point d'étape sur l'augmentation importante des coûts de l'énergie et notamment du gaz, sur le bouclier tarifaire, sur l'adaptation de vos provisions de charges...

LE BOUCLIER TARIFAIRE, C'EST QUOI ?

C'est la limitation de la hausse du prix du gaz mise en place par le gouvernement pour la période de novembre 2021 à juin 2022, cela concerne les logements alimentés en chauffage collectif, environ 3 000 logements à l'OMh du Grand Nancy.

ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Pour la période de novembre 2021 à juin 2022 :

Si vous dépendez du chauffage collectif, les tarifs du gaz ont fortement augmenté, début juillet 2022, nous avons reçu une aide au titre du bouclier tarifaire d'un peu plus de 250 000 € pour l'ensemble des chaufferies collectives (hors copropriétés), et ce pour la période novembre 2021 à février 2022.

Ce montant viendra en déduction des factures émises sur l'année 2022 et sera impacté dans le cadre de la régularisation des charges de l'année 2022 établie en 2023.

Si vous êtes en chauffage individuel, surveillez vos factures d'énergie, la hausse du prix est directement appliquée par votre fournisseur.

LES PROVISIONS DE CHARGES ?

Nous avons augmenté les provisions « Chauffage Collectif » et « Calories » au 1^{er} janvier 2022.

À ce jour, nous étudions, pour chaque chaufferie, si celles-ci sont en adéquation avec la réalité des dépenses engagées par notre Office, elles sont donc susceptibles d'être revues à la hausse ou à la baisse avant la fin de l'année.

Nous vous tiendrons informés de ces ajustements de manière individuelle, si tel est le cas.